RECONNAISSANCES ET VALORISATION

COMMENT ÇA MARCHE ?

La reconnaissance et la valorisation de l'engagement et des compétences sont des leviers d'épanouissement et de développement des adultes.

Au sein du mouvement scout et guide, et dans le monde éducatif, différents signes de reconnaissance et de valorisation existent. Ils peuvent permettre de valider des compétences acquises, de remercier pour un engagement ou encore de faire valoir l'implication de nos bénévoles et salarié.e.s en-dehors de l'association (en particulier pour la médaille JS).
On veille à différencier la reconnaissance d'un engagement (qui permet d'exprimer un remerciement, et qui favorise la valorisation en interne ou en externe) et la reconnaissance de compétences (qui indique l'atteinte d'objectifs définis dans le cadre d'un parcours de formation, et qui se matérialise par des diplômes ou insignes).

Organisme	Reconnaissance et valorisation de l'engagement	Reconnaissance et valorisation des compétences et de la formation
OMMS (Organisation Mondiale du Mouvement Scout)	Le nœud de tisserand	Le foulard de Gilwell La bague du Bureau Mondial Les buchettes / badge de bois
AMGE (Association Mondiale des Guides et des Éclaireuses)		La spirale de l'AMGE
SF (Scoutisme Français)		Les qualifications du Scoutisme Français
JS (Jeunesse et Sport)	Les médailles J&S	Les diplômes du BAFA et du BAFD
EEDF (Éclaireuses Éclaireurs de France)	Médaille EEDF	

Attention !
Ces signes de reconnaissance ne doivent pas servir de cadeaux de remerciements ou d'au revoir.

La possibilité est donnée à chacune et chacun de pouvoir demander ces éléments de reconnaissance et de valorisation pour soi-même, soit à l'échelon régional, soit à l'ASAF directement, qui instruisent ensuite la demande. En effet, beaucoup de personnes dans notre association remplissent les critères nécessaires à l'attribution d'une, deux, trois bûchettes, mais ne les reçoivent pas car personne n'a pensé à les demander pour elles ou eux. Il est également impossible de s'assurer de manière exhaustive que la demande soit faite systématiquement pour chaque personne qui remplirait les critères.
Par ailleurs, une personne (responsable régionale, responsable de SLA, référent formation, etc.) demandant un élément de reconnaissance pour un tiers n'a pas la nécessité d'avoir elle-même cet élément pour le remettre à une ou un bénévole.

Comme pour les certifications, il faut remplir un document de demande de valorisation et le transmettre à le•a référent•e formation ou le•a responsable régional, pour avis régional, qui le transmet ensuite à l'équipe ASAF, pour avis national. Les procédures varient selon les éléments de reconnaissances, dont les gestions dépendent de plusieurs commissions.

Scouts et laïques
www.eedf.fr

LE BADGE DE BOIS DE L'OMMS

Le « badge de bois » est le signe de reconnaissance accordé à tous les adultes engagé•es dans le scoutisme, il est porté par celles et ceux ayant suivi les formations liées à leur fonction.
Il reconnait la formation et ainsi la compétence à développer et faire vivre la proposition du scoutisme.
C'est un signe de reconnaissance de compétence et de formation, et non une décoration ou un insigne lié à une fonction.

Mais quelle est l'origine des buchettes ?
Le « badge de bois » ou buchettes (ou encore tisons) est une des traditions du scoutisme. Durant sa carrière militaire, Baden-Powell a servi tour à tour en Inde et en Afrique du Sud (alors colonies britanniques). C'est à l'occasion d'une de ses périodes en Afrique du Sud qu'il récupère l'iziqu (collier traditionnel) porté par le chef zoulou Dinizulu. Chargé de capturer ce dernier, BP ne parvint qu'à rapporter son collier trouvé dans un village abandonné. Ce collier de plus de mille tisons d'acacia donna plus tard naissance au badge de bois.

Ce badge de bois a donc été instauré par Baden-Powell à la demande de responsables scouts qui souhaitaient une reconnaissance de compétences liées à la formation reçue au cours du premier camp de formation des chefs scouts à Gilwell Park en 1919. Depuis cette tradition se poursuit au sein de l'OMMS.
À partir de 1990, la gestion des badges de bois a été confiée à la responsabilité de chaque association scoute nationale. Celle-ci fixe donc ses propres règles en référence au système d'origine.

Voir le document "Cadre du Badge de Bois" de l'OMMS
https://members.scout.org/sites/default/files/library_files/WOSM%20Wood%20Badge%20Framework_2020_FR_web_0.pdf

LES CRITÈRES
Le badge de bois reconnait la formation du responsable. Cette formation doit couvrir au minimum les quatre domaines suivants :
- Le scoutisme fondamental
- Le leadership
- Le management
- La communication avec les autres.

Scouts et laïques
www.eedf.fr
ÉCLAIREUSES ÉCLAIREURS DE FRANCE

Pour prétendre au badge de bois, il faut être adhérent·e de l'association et remplir des conditions précises :

Formation	Expérience (remplir un des points suivants)	Reconnaissance
ASF	• Être certifié·e Animateur·ice du Scoutisme Français (ASF) avec 2 ans d'expérience.	1 bague à 2 torons
RUSF Formateur·ice	• Être certifié·e Responsable d'Unité du Scoutisme Français (RUSF) avec 2 ans d'expérience dans la fonction • Avoir suivi une formation de formateur·ice initiale et avoir été en situation de formation.	2 buchettes + foulard Gilwell
DSF Formateur.trice expérimenté.e Responsable de stage	• Être certifié·e Formateur·ice du Scoutisme Français et être Formateur·ice de Formateur·ices, • Être certifié·e Directeur·ice du Scoutisme Français (DSF) (expérience de direction d'au moins 2 camps de scoutisme en direction) et certifié·e Formateur·ice du Scoutisme Français (FSF), • Être expert·e dans la mise en œuvre de la formation (maîtriser le plan de formation EEDF et sa mise en œuvre) et être responsable de stage, • Avoir encadré des événements nationaux et des équipes adultes.	3 buchettes + foulard Gilwell
Formateur.trice international.e	• Avoir suivi un Stage International de Formateur·ice (STIF) et exercé une responsabilité globale en matière de formation, • Avoir conceptualisé, coordonné et géré des évènements internationaux (exemple : Roverway, Jamboree, etc.), régionaux (Europe) ou mondiaux.	4 buchettes + foulard Gilwell

Pour demander des buchettes : voir document « Formulaire d'attribution badge de bois »

"LE BADGE DE BOIS DEVRA FAIRE EN SORTE QUE LORSQUE JE NE SERAI PLUS LA, LES FUTURS CHEFS SCOUTS COMPRENDRONT VRAIMENT CE DONT IL S'AGIT ET CE QU'ETAIENT MES INTENTIONS".

ÉCLAIREUSES ♦ ÉCLAIREURS DE FRANCE

Scouts et laïques
www.eedf.fr

LA SPIRALE AMGE

Elle indique la qualification de la personne qui le porte mais aussi le fait qu'elle appartient à une association dont le plan de formation respecte bien les lignes directrices de l'AMGE en matière de formation.

Son attribution est de la responsabilité des directeurs des formations de formateurs et sera attribuée à l'ensemble des formateurs certifiés EEDF à l'issu du stage.

Formation	Reconnaissance
Formateur·ice certifié·e	Spirale AMGE

Attention cette reconnaissance n'existe plus à l'AMGE depuis septembre 2019

Plusieurs éléments de reconnaissance existent au sein de l'AMGE, mais ne sont pas portées par les EEDF.
Pour plus d'informations : https://www.wagggs.org/fr/about-us/our-awards/

Il est possible de contacter notre Commissaire International AMGE : ci.amge@eedf.fr

Le nœud de tisserand : Reconnaissance de l'engagement

Le nœud de tisserand est porté par les adultes responsables ayant un engagement bénévole significatif au service de l'association.

Le nœud de tisserand reconnaît l'engagement bénévole. Pour y prétendre, il faut :
- Être adhérent/e.
- Avoir cinq ans d'ancienneté effective dans l'association, en continu ou en discontinu. Ce qui veut dire qu'il est remis au début de la sixième année.
- Avoir montré son adhésion au projet éducatif de l'association, avoir rempli sa mission avec engagement.

Cette reconnaissance est matérialisée par une broche métallique et accompagné d'un certificat signé et remis par l'échelon qui est à l'origine de la démarche.

AUX EEDF :
Cette reconnaissance est à la discrétion des équipes de groupe, des responsables d'animation, des régions. C'est l'occasion de valoriser des bénévoles qui n'ont pas de fonction élective.

Nœud de tisserand :
Nœud servant à amarrer solidement deux choses ensemble, à relier deux cordes, il est naturellement le symbole de l'attachement d'un adulte au mouvement et à son projet éducatif.
Il ne peut pas être considéré comme un cadeau de fin de mission, une décoration pour service rendu ou un insigne lié à une fonction. Il est le signe d'un engagement dans la durée au service des enfants et des jeunes, quelle que soit la mission dans le mouvement. Le nœud de tisserand peut donc être un outil précieux de management des ressources adultes du mouvement dans un territoire ou un groupe sans pour autant le transformer en source de convoitise.

LA MÉDAILLE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF

La médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif est une distinction remise par l'État, en reconnaissance des services rendus par les bénévoles associatifs. C'est une reconnaissance externe donnant au mouvement une dimension universelle et partagée dans le tissu associatif français.

Qui est concerné ?
Toute personne œuvrant dans les domaines du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative et de l'engagement associatif.
Le décret 69-942 du 14.10.1969 (modifié le 21.12.2013) relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif stipule :
« Art. 2. La médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée aux personnes visées à l'article 1er et justifiant en outre des conditions d'ancienneté suivantes :

Ancienneté	Médaille
Six années d'ancienneté	Médaille de bronze
Dix années d'ancienneté	Médaille d'argent
Quinze années d'ancienneté	Médaille d'or

La détermination de l'ancienneté tient compte des services militaires et assimilés accomplis en temps de paix ou de guerre et des éventuelles bonifications d'ancienneté afférentes ainsi que des services accomplis au titre du service civique dans une association. »
«Art. 7. Chaque titulaire de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif reçoit un diplôme. »

La médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif reconnait l'engagement d'un responsable pour développer et faire vivre la proposition du scoutisme. C'est une décoration ministérielle officielle. La médaille de la jeunesse et des sports est attribuée chaque année à l'occasion du 1er janvier et du 14 juillet par arrêté ministériel ou préfectoral.

Pour proposer un·e candidat·e EEDF à la médaille, chaque membre peut constituer un dossier. Il est recommandé que ce dossier soit construit en équipe, avec l'appui de l'équipe régionale du territoire concerné, les demandes étant faites par département (Chaque direction départementale dispose d'un document spécifique, en principe téléchargeable sur le site des services de l'Etat.)

Une fois le dossier complété, il doit être renvoyé à la Commission Médaille pour qu'elle puisse émettre un avis et appuyer, le cas échéant, la demande. Les demandes « Argent » et « Or » devront être soumises à avis du Comité Directeur, ce qui permet d'apporter le concours total de l'association à la demande, par la signature du président·e, et afin aussi d'éviter une éventuelle double demande.

Dossier complété à envoyer à : medailles@eedf.fr

ÉCLAIREUSES ♦ ÉCLAIREURS DE FRANCE

Scouts et laïques
www.eedf.fr

LA MÉDAILLE DE RECONNAISSANCE DES EEDF

La médaille des EEDF est une distinction destinée à valoriser les personnes qui se sont distinguées d'une manière particulièrement honorable au service de l'association.
La médaille vise avant tout à valoriser l'engagement associatif et à reconnaître des personnes qui ont contribué, par leurs actions, au dynamisme et au rayonnement de l'association. La création de cette médaille remonte à une décision du Comité directeur en date du 30 septembre 2001.
La médaille EEDF a pour but de valoriser l'engagement d'un ou d'une militant·e de l'association ayant contribué à n'importe quel échelon de l'association :

- Animation et gestion d'un groupe local, d'un centre ou terrain
- Encadrement de camp et de formation
- Engagement dans une équipe régionale ou nationale
- Fonction(s) élective(s)

Conditions :
Le ou la récipiendaire de la médaille ne doit pas obligatoirement être adhérent·e de l'association lors de la réception de sa médaille. La médaille ne peut être demandée pour une personne en activité salariée dans l'association.
NB : La médaille n'est pas délivrée à titre posthume.

Procédure :
La médaille peut être demandée par n'importe quel·le adhérent·e de l'association, elle doit concerner une personne physique. Toute demande doit être faite via le document disponible sur l'espace doc « Dossier de demande de médaille de reconnaissance » dûment complété et renvoyé à l'adresse mail de la commission médaille medailles@eedf.fr
Il faut compter un délai d'environ 2 mois entre le dépôt du dossier, la décision et, le cas échéant, l'envoi de la médaille.

Une Commission médailles est constituée annuellement par le Comité directeur. Elle est composée d'environ 4 personnes membres de l'association (Comité directeur, Equipe nationale, membres de l'AAEE) et elle est chargée de l'instruction des dossiers.
La commission présente et argumente son avis, y compris négatif, au Comité directeur qui après délibération attribue ou non la médaille de reconnaissance EEDF. Un registre des médailles remises est tenu à jour.

ÉCLAIREUSES ♦ ÉCLAIREURS DE FRANCE
Scouts et laïques
www.eedf.fr